

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE L'ANGE-GARDIEN  
COMTÉ DE MONTMORENCY**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU LUNDI LE 13 MAI 2019**

À la séance extraordinaire du Conseil municipal de L'Ange-Gardien, tenue à la salle de la Mairie, le lundi 13 mai 2019 à 17h étaient présents : Mesdames Chantale Gagnon, Diane Giguère, Messieurs Roger Roy, Simon Marcoux et Michel Laberge sous la présidence de Monsieur le maire Pierre Lefrançois.  
Absent : Félix Laberge.

**1. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Le secrétaire-trésorier fait la lecture de l'ordre du jour.  
19-05-9686 IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que l'ordre du jour présenté soit accepté et que les délibérations et la période de questions portent uniquement sur ce dernier, APPUYÉ PAR Michel Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

**2. Octroi de contrat pour la réfection de pavage sur une partie de l'avenue Royale**

ATTENDU l'appel d'offres sur invitation pour la réfection de pavage sur une partie de l'avenue Royale ;  
ATTENDU la réception de cinq soumissions et l'analyse de conformité de ces dernières ;  
19-05-9687 EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Roger Roy, conseiller, que la municipalité octroi le contrat à Eurovia Québec Construction Inc. pour la réfection de pavage sur deux sections de l'avenue Royale, pour un coût de 73 465.58\$ taxes incluses, APPUYÉ PAR Diane Giguère, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

**3. Octroi de contrat pour les travaux de pavage saison 2019**

ATTENDU l'appel d'offres sur invitation pour les travaux de réparation de pavage –saison 2019 ;  
19-05-9688 ATTENDU la réception de trois soumissions et l'analyse de conformité de ces dernières ;  
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que la municipalité octroi le contrat à Interbloccs Blouin pour les travaux de réparation de pavage pour l'année 2019, selon la soumission présentée, APPUYÉ PAR Michel Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

**4. Période de questions**

**5. Levée de la séance**

19-05-9689 Monsieur le maire demande une résolution pour lever la séance.  
  
IL EST PROPOSÉ PAR Diane Giguère, conseillère, que la présente séance soit levée, il est 17h10, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

« Je, Pierre Lefrançois, maire, par la présente signature, approuve chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, conformément à l'article 142 du *Code municipal*. »

---

Pierre Lefrançois, Maire

---

Lise Drouin, Secrétaire-trésorière/ Directrice générale